

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

DOSSIER N° 28

BUDGET FONCIER - BUDGET PRIMITIF 2023

CONTEXTE

Le débat d'orientations budgétaires relatif au budget foncier, dresse les grandes lignes du budget 2023, à savoir l'inscription d'une enveloppe de 3 042,8 k€ de charges foncières avec 2 130,9 k€ de reports.

Les grandes masses du budget 2023 sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles fonctionnement	10 200,00 €	10 200,00 €
Reprise du résultat N-1		- €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	10 200,00 €	10 200,00 €
Inscriptions nouvelles d'investissement	3 042 761,65 €	3 000 000,00 €
Restes à réaliser N-1	2 130 930,00 €	2 352 355,30 €
Déficit d'investissement N-1	178 663,65 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	5 352 355,30 €	5 352 355,30 €
TOTAL BUDGET FONCIER	5 362 555,30 €	5 362 555,30 €

1. La section d'exploitation

1.1. Les dépenses d'exploitation

Il est inscrit pour 2023 une provision de 10,2 k€ afin de permettre l'entretien des parcelles acquises, le règlement des taxes foncières ou encore le règlement d'intérêts financiers (en cas de recours à un emprunt de financement).

1.2. Les recettes d'exploitation

Le budget foncier n'ayant pas d'autonomie financière, une participation de 10,2 k€ du budget principal est également inscrite.

2. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion n'apportent aucun éclairage sur ce budget. L'absence d'emprunt classique et la participation du budget principal conduisent à un niveau d'épargne nulle.

Page 1/2
 Chaîne d'intégrité du document : 01_75_54_27_6E_FF_26_99_C3_E8_77_2E_AC_62_7B_43
 Publié le : 26/05/2023
 Par : CA MARNE ET GONDOIRE
 Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/100246>

3. La section d'investissement

	Dépenses		Recettes		
	BP	RAR	RAR	Emprunt	Résultat d'investissement N-1
Acquisition foncière	3 042,8 k€	2 130,9 k€	2 352,4 k€	3 000,0 k€	-178,7 k€

Le budget 2023 prévoit l'inscription d'une enveloppe de 3 042,8 k€ pour permettre des acquisitions foncières avec 2 130,9 k€ de restes à réaliser pour l'opération de Jossigny.

En cas d'acquisition foncière, le budget sera équilibré par un emprunt de préférence in fine (3 000 k€). Ce budget aurait la particularité de ne générer que des emprunts pendant la phase de mobilisation. Le remboursement du capital interviendrait à l'issue de la phase de mobilisation. Le budget prévoit également 2 352,4 k€ de restes à réaliser en recettes concernant l'opération de Jossigny.

AVIS PREALABLE DU BUREAU :

Le bureau a émis un avis favorable unanime lors de sa séance du 20 mars 2023.

NATURE DE LA DÉLIBÉRATION

Il est proposé au conseil communautaire de :

- ❖ **ADOPTER** le budget primitif du budget foncier pour l'exercice 2023

PIECE(S) JOINTE(S)

Annexe 28 - BP_2023_FONC.pdf ,

